

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-210101895-20240624-DEL24_31-DE

N° 24/31

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Nombre deMembres

En Exercice : 14

Présents : 9

Procuration : 4

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 12 juin 2024.

Membres présents à la séance : Mmes MM. BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BILLET Benoît, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie

Membres excusés : VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON) – ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER – FOUCART Bernard (pouvoir à Laurent CARREZ) – LECOQ Frédéric (pouvoir à Claude FILLOD), ARTERO Véronique.

Secrétaire de Séance : Joël PRUDHOMME

Objet : Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une UEEA – Unité d'Enseignement Élémentaire pour enfants TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) au sein de l'Ecole des Balmettes d'Injoux-Génissiat

Monsieur le Maire donne lecture de la convention transmise par Les PEP01 dont l'objet est un partenariat pour la mise en œuvre d'une Unité d'Enseignement Élémentaire pour enfants TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) au sein de l'Ecole des Balmettes d'INJOUX-GENISSIAT.

Il rappelle l'objet de la convention et l'engagement n°3 de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement qui consiste à réduire le retard en France en matière de scolarisation des élèves avec des troubles du spectre autistique afin que les enfants et adolescents puissent suivre un parcours scolaire personnalisé, de l'école primaire au lycée, par un plus large déploiement des différents dispositifs scolaires inclusifs :

- Faciliter la scolarisation de l'école primaire au lycée par un large déploiement des différents dispositifs scolaires inclusifs notamment en faisant intervenir en classe des équipes médico-sociales, en soutien aux équipes pédagogiques ;
- Augmenter de manière significative le nombre d'UEEA et créer des UEEA afin de scolariser tous les enfants y compris ceux présentant des troubles plus sévères ;
- L'UEEA est implantée en milieu scolaire ordinaire ;
- Sa création vise à offrir une poursuite de scolarité dans le premier degré, en diversifiant les modalités de scolarisation possibles.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A l'UNANIMITE

⇒ **Approuve** les termes de la convention présentée par Les PEP01 pour la mise en œuvre d'une UEEA – Unité d'Enseignement Élémentaire pour enfants TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) au sein de l'Ecole des Balmettes d'Injoux-Génissiat

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif et/ou financier relatif à cette convention

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Le Maire,

Joël PRUDHOMME

Denis MOSSAZ

